

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 25

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 18

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« afférentes aux prélèvements obligatoires, adoptées par le Parlement ou prises par le Gouvernement par voie réglementaire à compter du »

les mots :

« législatives ou réglementaires afférentes aux prélèvements obligatoires publiées depuis le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.